

ENERGIE : CANDIDATURE A L'APPEL A PROJETS « ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE – CONTRAT DE PERFORMANCE ENERGETIQUE »

Rapporteur : Monsieur Jean-Michel TACCOEN, Vice-Président en charge des questions énergétiques.

En sa délibération en date du 20 mars 2024 le SyMPaC a entériné l'engagement du territoire dans l'appel à projet relatif à l'AMI CHENE 2 porté par la FNCCR dans le cadre du programme ACTEE +.

Parallèlement, la commune de Coulogne souhaite répondre à L'Appel à Projets AMO CPE, conjointement lancé par le programme ACTEE et l'ADEME. Cet AAP vise à accompagner les collectivités territoriales souhaitant rénover leur patrimoine tertiaire grâce aux Contrats de Performance Énergétique, en fixant des obligations de résultats.

Il vise tout particulièrement à faciliter le déploiement des nouveaux Marchés Globaux de Performance Énergétique à Paiement Différé, en finançant les Assistances à Maîtrise d'Ouvrage pour lever les freins existants et accompagner l'accélération des rénovations globales et performantes.

Le SyMPaC souhaite soutenir cette action en proposant de co-candidater avec la commune de Coulogne. Ce partenariat permettra en sus d'articuler efficacement les 2 démarches existantes.

C'est pourquoi, il est proposé au CONSEIL SYNDICAL :

- d'autoriser Monsieur le Président à candidater à l'AAP AMO CPE.
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents et conventions relatifs à la mise en œuvre de cette délibération.

Acte certifié exécutoire compte tenu :

- son envoi en Sous-préfecture le : 25 juin 2024
- son envoi à l'affichage le : 25 juin 2024
- sa réception en Sous-Préfecture le : 26 juin 2024

Le Président du SyMPaC,

Signé électroniquement par : Bernard Delalin
Date de signature : 10/07/2024
Qualité : Président du SYMPAC

Bernard DELALIN

ADOpte A L'UNANIMITE

**Le Président,
Bernard DELALIN**



COMITE SYNDICAL DU 19 JUIN 2024

Le dix-neuf juin de l'an deux mille vingt-quatre, le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le quatre juin deux mille vingt-quatre s'est réuni à Calais en la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Calais, sous la Présidence de Monsieur DELALIN Président du SyMPaC et de Monsieur HAMY pour le vote du compte administratif.

Étaient présents :

Mmes Nadine DENIELE VAMPOUILLE, Michèle DUCLOY, Nicole HEUX, Joëlle LANNOY, MM. Pierre CARON, Bernard DELALIN, Pierre-Henri DUMONT, Michel HAMY, Laurent LENOIR, Pascal PESTRE, Jean-Michel TACCOEN (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mmes Clotilde BEAUFILS, Nicole CHEVALIER, MM. Eric BIAT, Olivier LEVREAY, Frédéric MELCHIOR, Guy VERMERSCH, Patrick WAY (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

MM. Eric BUY, Gilles COTTREZ, Bruno DEMILLY, Thierry GUILBERT, Ludovic LOQUET, Guy VASSEUR (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Étaient excusés :

Mmes Patricia BASSET, Natacha BOUCHART, Claudia ROBERT, MM Fabrice BALLART, Guy BEGUE, Julien CORDENOS (pouvoir Mr CARON), Daniel DIWUY, Guillaume LOEULLIEUX, Hugo MARCOTTE RUFFIN (pouvoir à Mr LENOIR), Philippe MIGNONET (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

MM. Charles COUSIN, Yves ENGRAND (pouvoir Mme CHEVALIER), Olivier MAJEWICZ (pouvoir Mr VERMERSCH), Olivier PLANQUE (pouvoir Mr LEVREAY) (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

Mme Laurence CHARPENTIER, MM. Gabriel BERLY, Claude KIDAD, Antoine PERALDI, Thierry POUSSIERE (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Étaient absents :

M. Guy ALLEMAND (**Grand Calais Terres & Mers**).

Secrétaire de séance : Monsieur GUILBERT